L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL, 80 RUE DU CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 2 JUILLET.

Les délégations d'ouvriers français aux Etats-Unis.

Les délégués de certaines corporations ouvrières de France, qui sont actuellement aux Etats-Unis, ne doivent pas être confondus avec ceux que le gouvernement français devait envoyer aux frais du Trésor. L'adresse suivante qu'ils ont soumise au bureau du maire de New York, explique leur position :

Au maire et aux aldermen de la ville de New York :

Messieurs,—Nous sommes les délégués de vingt-neuf corporations ouvrières de France. Nous avons été envoyés ici par nos patrons, à l'occasion de l'Exposition du Centenaire de Philadelphie, pour examiner les diverses objets relatifs à nos professions respectives, et pour faire un rapport sur ces matières à notre retour en France. Les dépenses de notre visite en Amérique ont été défrayées par des souscriptions publiques, auxquelles les autorités municipales de Paris, Limoges et Grenoble ont ajouté des fonds votés pour cet objet. Récemment des fonds de sociétés ouvrières soutenues par nos conseils municipaux respectifs, nous venons, Messieurs, vous prier de recevoir les compliments respectueux de notre délégation, et de vouloir bien faire savoir à vos concitoyens que nous nous tiendrons pour hautement honorés s'ils veulent accepter l'hommage de nos sociétés et de nos villes, et nous considérer comme le moyen d'établir des liens amicaux entre cette grande ville de New York et nos propres villes de Paris, Limoges et Grenoble. Nous avons l'honneur, etc.,"

Le banquet et la réception de samedi soir au Ballevue Garden ont eu un plein succès. On remarquait parmi les participants l'Union typographique allemande, l'Union des fabricants de cigares, l'Union des ébénistes, la Société des ébénistes français, des membres de l'organisation sociale démocratique, etc.

Voici, d'un autre côté, le texte de l'adresse qui a été remise aux délégués ouvriers par le comité présidé par M. Sabatier :

A Messieurs les membres des délégations ouvrières de France à l'Exposition de Philadelphie :

Messieurs,

Dès qu'il a été question en France de l'envoi de délégations ouvrières à l'Exposition universelle du Centenaire américain, les Français de New York ont éprouvé le désir d'offrir à leurs compatriotes représentant le travail national une bienvenue cordiale sur le sol des Etats-Unis.

Un comité s'est formé, et a provoqué une réunion générale dont la majorité a décidé :

1° De saluer l'arrivée des ouvriers français délégués de l'Amérique, quelle que soit l'origine de leur mandat.

2° D'organiser, à une époque qui sera déterminée ultérieurement, et d'un commun accord, une fête dédiée aux délégations ouvrières où une place d'honneur leur sera offerte, et à laquelle toute la population française de New York et des environs sera invitée à prendre part.

Nous sommes heureux, messieurs, que l'honneur de vous communiquer ces résolutions nous soit échu, et nous prenons conséquence, au nom de la population française de New York, vous dire que toutes les mains ici vous sont tendues, que tous les cœurs vous sont ouverts, et que tout ce qui est français en ce pays salue en vous les dignes représentants de la démocratie laborieuse sur qui reposent les institutions républicaines en France comme aux Etats-Unis.

Nous sommes aussi autorisés à vous donner l'assurance que vous trouverez auprès de la population américaine les mêmes sentiments que nous vous exprimons ici au nom de vos frères d'origine française, et que nous s'empresseront de mettre à votre disposition, tous les moyens leur pouvoir pour vous aider dans l'accomplissement de la tâche sérieuse et patriotique que vous avez acceptée.

Veuillez recevoir, messieurs, l'expression de nos vœux sincères pour que votre séjour en Amérique vous donne toutes les satisfactions que vous en attendez, et soyez que les Français de New York n'y resteront pas étrangers, en tout ce qui dépendra de leurs sympathies et de leur volonté.

Les membres du comité :

Sabaton, président, ouvrier menuisier en fantaisies ; de Bussigny, secrét., dessinateur et brodeur ; Massey, trésorier, ouvrier bijoutier ; Branchu, décorateur ; Adolphe Cohn, professeur ; Pierre Félix, ouvrier cordonnier ; A. Hamel, ouvrier lanternier ; E. Lefèvre, chapelier ; A. Legrand, photo-graveur et dessinateur ; Lhuillier, garde-magasin ; L. Mercier, journaliste ; A. Philibert, ouvrier doreur sur métaux ; G. Trapseler, ouvrier en cheveux.

NOUVELLES DE FRANCE.

La première commission d'initiative conclut, par l'organe de M. Andrieux, au rejet de la proposition de loi de MM. Robert Mitchell, Paul de Cassagnac, Dréolle, de Lagia, Eschassériaux, etc., relative à une enquête parlementaire à l'effet de rechercher les moyens de réduire les droits qui grèvent actuellement les vins. Tout en rendant hommage aux intentions des honorables signataires de cette proposition, la commission n'a pas cru devoir recourir pour cet objet au procédé des enquêtes.

—On assure que M. Buffet a déclaré à plusieurs de ses collègues qu'il était entré au Sénat avec les intentions les plus pacifiques. Il voterait contre le projet Waddington, sans prendre part à la discussion sur la collation des grades.

Les orateurs de la droite seraient MM. de Broglie, Dupanloup, Paris et Fournier.

—M. Dufaure prendra la parole au Sénat sur le bill relatif à l'enseignement supérieur. On confirme que M. Dufaure soutiendra la responsabilité collective du cabinet sur cette question.

Une information du *Français* et un pressentiment sérieusement aux sénateurs :

On annonce que, pour se venger à sa façon de l'élection de M. Buffet, la majorité républicaine dans la Chambre des députés refusera les élections de M. de Rémusat, de M. de La Rochejaquelain et de M. Fernoux.

On lit dans le *Gaulois* :

On sait, c'est de la manière la plus formelle, la date de retraite de M. le vicomte d'Harcourt, secrétaire particulier du maréchal de Mac-Mahon.

Ces bruits qui avaient trouvé naissance dans quelques feuilles radicales, et dont l'origine était facile à indiquer la tendance, n'ont jamais pu être pris au sérieux.

—Le correspondant parisien du *Post*, de Berlin, parlant de la revue de Longchamps, s'exprime en ces termes :

L'infanterie ne marchait pas avec la précision des troupes prussiennes, mais la manière dont on exerce le soldat français ne demande pas cette précision. Toutefois, de grands progrès ont été accomplis à ce point de vue. L'artillerie était excellente, et nous pouvons en dire autant des régiments de cuirassiers, qui défilaient au grand trot. Nous concluons de ce que nous avons vu, que l'armée française a travaillé beaucoup et fait des progrès réels.

—On écrit de Bayonne :

"La municipalité de Bayonne vient d'être révoquée. Elle se composait du maire et d'un adjoint qui n'étaient pas conseillers municipaux et d'un adjoint faisant partie du conseil municipal."

—La *Gazette d'Anvers* annonce que M. Romber posé en candidature pour le conseil général dans le canton de Randan contre M. Gabriel Tardif, orléaniste qui aurait l'appui des radicaux.

—La ville de Bordeaux n'a pas voté de fonds pour l'envoi de délégués ouvriers à l'Exposition de Philadelphie.

Un nouveau fléau pour les vignobles est signalé dans ce département. Au phylloxera est venu se joindre un nouveau coléoptère de la famille des lophrithides et qui cause un préjudice réel à la vigne.

M. Godard confectionne en ce moment un ballon monstre, destiné à l'Exposition de 1878, et qui sera quatre fois plus grand que celui de 1867.

Voici les proportions de ce géant de l'air : diamètre, 23 mètres ; le filet ne comptera pas moins de 60,000 mailles et pèsera environ 4,500 kilogrammes ; le sac lui-même le ballon captif aura 630 mètres de tour et pèsera 5,000 kilogrammes.

Cet aérostat pourra enlever cinquante voyageurs. Le poids total enlevé peut être estimé à 24,000 kilogrammes.

Ce ballon restera un *million*.

—Nous lisons dans le *Salut public de Lyon* :

"Avant de partir pour faire le tour du monde par Philadelphie, le Japon, la Chine et l'Inde, où il va, chargé par le ministère de l'Instruction publique d'une mission scientifique, étudier ces régions de l'extrême Orient, M. Emile Guimet a offert à la Société d'instruction primaire du Rhône, dont royal de 300.000 fr. Cette somme serait consacrée à l'établissement d'une école normale d'instituteurs. M. Guimet a mis une condition à la remise de cette somme, qui est actuellement déposée chez son notaire : c'est que le conseil municipal, revenant sur sa décision antérieure, consentira à allouer une subvention à la société."

TRANSMETTEZ LA NOUVELLE AUX MERES—Tous les familles apprécient les excellents effets que l'on obtient avec de la moutarde fraîche et de bonne qualité ; mais l'on perd beaucoup de temps et l'on se donne beaucoup de peine pour faire des cataplasmes avec de la moutarde qui est souvent de qualité inférieure, et les maux des enfants à souffrir. La nécessité a fait inventer les Cataplasmes Rennon, qui sont toujours efficaces et dont on peut se servir *immédiatement en se servant à la* trempe dans un peu d'eau. Toutes les familles devraient se procurer un rouleau d'une semi-yarde de ces cataplasmes au prix de vingt-cinq cents. Ils coûtent meilleur marché que ceux que vous préparez vous-même et ils agissent toujours d'une manière certaine. Ils épargnent le temps, le travail et la souffrance. Votre pharmacien vous en vendra.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $500 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi indique de dire ce qui pourra être saisi ; il est très plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure ; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet ; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédure ; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte ; pour fixe les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure soit amendé de manière à être comme suit : Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence ; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation ; d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux ; ni l'argent dû pour la solde d'un officier, ni les gages d'un ouvrier, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, ustensiles, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fourneaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus—ou à l'amende et à l'emprisonnement—au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte, et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six dont quarante quatre du Code de Procédure sont rapportées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876,
(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

Signal d'incendie, par télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 43, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 3 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 43.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups ; s'il devient général, 30 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 23.
15 Case à pompe No. 83.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 13.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pre
37 Coin Race et Magazine.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 28, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennie et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 5, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
53 Coin Camp et St-Joseph.
55 Case à pompe No 12, rue Calliope.
56 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
58 Coin Howard et Clio.
59 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
73 Coin Canal et Levée.
75 Coin Magazine et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
83 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Ecobeblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
*154 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hospital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
233 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 31, rue Claiborne.
236 Coin Chemin fin Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
243 Coin St-Anne et Miro.
245 Stern's Factory, François et Broad
253 Case Hook & Ladder No 3.
255 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
512 Station de police, rue Champs Elysées.
513 Coin Baratelle et Esplanade.
514 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
515 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
516 Coin Claiborne et St-Bernard.
612 Coin Laharpe, et White, R. R. Depot.
613 Coin Amour et Enjeane.
*614 Coin Pohta et Urquhart.
*615 Coin Mandeville et Claiborne.
*512 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Closet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grande Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raydes et Dauphine.

AGENTS DE L'ABEILLE
M. JUST COMBS, à Donaldsonville, pour les Paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. FR. MAGNET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Orient et Ext-Bâton Rouge Ouest et Ext-Pointe.
H. C. BERNARD, à Brule Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-poste à Sarrubique pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUFUY, Maître-de-poste à Martinville paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Iberie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLESIX, à Natchitoches.
M. WM. L. BOCHER, Maître-de-poste à Plaquemine, paroisse Iberville.
O'BORRET, à Franklin, paroisse St-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Point-Rio
A. DUBIO, Assomption.
M. PETRIN, Donaldsonville.
ADRIEN GONSOULIN, Pointe-Coupée.
A. SEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemine (Iberville).
A. BOYER, Morganzia (Avoyelles).
R. RICHIE, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jonathie (Texas).
WM. DUBOIS, à Jacksonville, par Gueydan, Marie.
EDGAR DELERY, Saint-Louis, Ohio.

SPECTACLES, BALS, &c.

Grande Fête de Pompiers.

—SOUSCRIPTION—

LE N° 1 BERNARD HUSE No 2

—ET—

L'AMERICAN H. & L. Co. No 2

—AUX—

FAIR GROUNDS,

Dimanche, 9 Juillet 1876

PRIX DU BILLET 50 CENTS.

Entrée gratuite pour les dames et les enfants. Entrée gratuite pour les orphelins des différents asiles de la ville.

Chaque billet sera accompagné d'un coupon qui donne la préférence à chacun de gagner un des lots suivants :

1er Prix.—UNE PENDULE et des STATUES.
2e Prix.—UNE ARMOIRE.
3e " " BILLIERT et CHAINE en fonte, en OR.

Programme.

1. GRAND JET D'EAU entre le Washington et le No 2, et le Lafayette, Rue Carondelet, et le Hook and Ladder No 3, Rue Camp.
2. GRANDE COURSE AU TROT. Attelage double, trois ans. Prix $15.
3. COURSE AU TROT. Attelage double, trois ans. Prix $15.
4. COURSE DE BICYCLETTES. Prix $15.
5. COURSE AU TROT, entre bugghes, un mille à la fois. Prix $15.
6. COURSE AU TROT, entre bugghes, un mille à la fois, deux chevaux qui n'ont jamais gagné. Prix $15.
7. COURSE AU TROT, entre bugghes, un mille à la fois, deux chevaux qui n'ont jamais gagné. Prix $15.
8. COURSE AU TROT, entre bugghes, un mille à la fois. Prix $15.
9. COURSE ENTRE CHEVAUX de voiture, ouverte à tous. Un mille. Prix $15.
10. COURSE ENTRE CHEVAUX de voiture, ouverte à tous. Un mille. Prix $15.
11. COURSE ENTRE CHEVAUX de voiture, ouverte à tous. Un mille. Prix $15.
12. COURSE ENTRE CHEVAUX de voiture, ouverte à tous. Un mille. Prix $15.
13. COURSE ENTRE MULETS LENTS. Un mille. Le mulet ne doit pas sortir du pas de marche ni par cent qui le précèdent. On prendra le pas que deux mulets, à la hauteur du mulet arrivé sera le vainqueur. Prix une belle de bois de 4 pieds d'avoine.
14. COURSE A PIED—200 pieds, entre W. Brooks, du Phoenix No 1 N. O. Timbers et Martin Peters du St. Bernard No 1, Gen. Kimball, de l'American H. & L. No 1, Arthur, C. Peters, L. Wiggins et J. Scully. Prix $5 et 3.
15. PARTIE DE BASE BALL, entre les clubs Hope et Boston. Prix $5.

Les courses commenceront à 2 heures et demie de l'après midi. GRAND BAL sur la plateforme et dans la batisse principale.

Les dames commenceront à 4 heures du soir.

Les entrées pour les sociétés ouvrières, devront se faire avant samedi soir, juillet, chez Mr Wm. F. Bulger, au Tivoli House, de l'American H. & L. No 2, Carondelet, à la maison de pompe du St. Bernard No 1 et au trésorier.

J. N. AUGUSTE, Président.
Chambre No 4 de Gaulet Street.

4 juil—as 9

Mutual National Bank.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1876.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent provenant du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé aux actionnaires sur demande.

JOSEPH MITCHEL,
Caissier.

JOHN J. HARDEE, Président,
A. W. BOSWORTH, Vice-président.

DIRECTEURS.

P. MASPERO, CHARLES L. CHASE
P. FOUCHCY, A. W. BOSWORTH,
R. S. KEEP, ADOLPH MEYER,
JNO. J. HARDIE, J. C. VAN NICKLE,
LLOYD R. COLEMAN,

30 juin—6

Le Dr. G. P. MALONEY

150.....Rue du Canal.....150

CHIRURGIEN-DENTISTE.

Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et ancien Dentiste des Ursulines et de la Maison de Santé Peyroux, et chargé de cours du Collège de la Louisiane. La force d'âme de son fils le Général Maloney témoigne pour les meilleurs sentiments.

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lettres faites au Musée d'Anatomie de la New-York, sur la cause et le traitement de la vieillesse prématurée, indiquant comment on peut immédiatement recouvrer la santé, la vigueur, les facultés, les obstacles au mariage, quelques le Mémoire de la faiblesse du corps et de cette maladie mortelle. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. Envoyez 1 timbre, de 3c. J. LAIN, 4 cent 1 timbre de 3c. Adresse sont au No 41 East 9th Street, New-York. 30 avril—1m

REMEDE INFAILLIBLE

—CONTRE LA—

DYSPEPSIE.

LE remède de Mme Willes qui est infaillible dans les cas de dyspepsie, même les plus graves, vient d'être publié récemment sous le nom de "WILLOS DYSPEPSIE REMEDY."

On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 15 et dans les principales pharmacies de la ville. 2 juin—1m

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans, pendant quelques jours, sur les maladies et ses affaires. Il veut être le médecin pauvre et vous indique le plus efficace, le moins dispendieux. Il ne donne des détails sur les vieillards, il vous dira le passé, le présent et le futur, et vous donnera de la sympathie. Il peut guérir des personnes de toutes, de ses amis, leurs maux, et abandonnées par les médecins, même après de longues années. Il vous dira le bien et le mal que vous ont fait vos parents, amis, ennemis, etc